

# DÉCISION DU MAIRE

N° 2022 – 254

## Approuvant la signature d'un contrat avec la Compagnie LES FILLES DE SIMONE

Le Maire de la commune de Marcoussis,

**VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

**CONSIDERANT** que la ville de Marcoussis souhaite encourager la création et la diffusion artistique sur son territoire en accueillant les artistes de la Compagnie LES FILLES DE SIMONE sur l'année 2023 ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de signer un contrat pour matérialiser ces échanges ;

## DÉCIDE

### ARTICLE 1

Il est conclu un contrat avec la Compagnie LES FILLES DE SIMONE sise au 15 rue Eugène Voisin, 91340 Joinville-Le-Pont et la ville de Marcoussis.

### ARTICLE 2

Le présent contrat a pour objet de fixer un cadre de coopération entre les parties pour 2 représentations du spectacle LA REPRODUCTION DES FOUGERES le 18 avril 2023 au collège Pierre-Mendès-France.

### ARTICLE 3

Le présent contrat engage la ville à prendre en charge le règlement des interventions dont les montants sont inscrits au budget 2023, service 3300, article 611 et 6042 pour un montant de 2 532 € TTC pour la cession et les défraiements ainsi que sur l'article 6188 (droits d'auteurs définis à l'issu des représentations).

### ARTICLE 4

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Monsieur le Receveur Municipal.

Accusé de réception en préfecture  
091-219103637-20221130-DEC2022-254-AU  
Date de télétransmission : 01/12/2022  
Date de réception préfecture : 01/12/2022

**ARTICLE 5**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 30/11/2022

Le Maire,  
**Olivier Thomas**



Accusé de réception en préfecture  
091-219103637-20221130-DEC2022-254-AU  
Date de télétransmission : 01/12/2022  
Date de réception préfecture : 01/12/2022

